



Réminiac, le 04/02/2025

**Monsieur Michel Martin  
Maire de Réminiac**

à

**Mesdames, Messieurs les  
Réminiacaises et Réminiacois**

**Objet : Déploiement de la fibre optique – Élagage**

Madame, Monsieur,

Le déploiement de la fibre optique est en cours sur la commune de Réminiac. Actuellement, la société AXIONE vas démarrer les travaux de génie civil et la pose d'infrastructures nécessaires au tirage des câbles jusqu'aux habitations. Dans les zones agglomérées, la fibre sera acheminée en souterrain. En revanche, en secteur rural, elle sera installée sur les poteaux téléphoniques ou électriques existants.

Il s'avère que sur certains tronçons, les arbres et haies bordant les voies publiques et surplombant les réseaux aériens (télécom ou électriques) risquent de compromettre l'installation de la fibre et d'endommager les infrastructures existantes. Une carte détaillant les zones où un élagage s'avère indispensable nous a été transmise par AXIONE.

Suite à la réception de cette carte, la commune vas prendre les mesures nécessaires et pourra, si besoin, émettre des arrêtés de mise en demeure afin d'assurer la réalisation des travaux d'élagage dans les délais requis et ainsi éviter tout retard dans le déploiement de ce réseau essentiel à tous.

Nous invitons les propriétaires et riverains concernés à procéder à un élagage préventif de leurs plantations longeant les lignes téléphoniques. Ces interventions, et cette anticipation vous permettra de solliciter plusieurs entreprises afin de comparer les devis et planifier les travaux. En cas de proximité avec des lignes électriques, il est impératif de faire appel à un professionnel qualifié.

Comme vous le savez, le déploiement de la fibre est très attendu, car il facilitera l'accès à internet, un service devenu indispensable pour les particuliers, les entreprises et les services publics, notamment pour la télémédecine et le télétravail. Surtout que d'ici 2030, tout le réseau ADSL (cuivre) aura disparu.

Nous vous remercions pour votre vigilance et votre collaboration. Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la commune de Réminiac, Le Conseil Municipal et le Maire

Le Maire  
Michel Martin

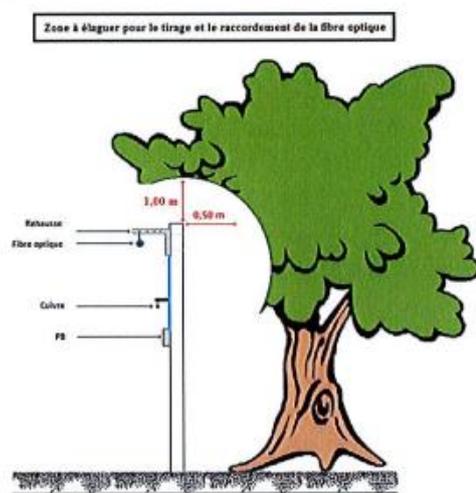
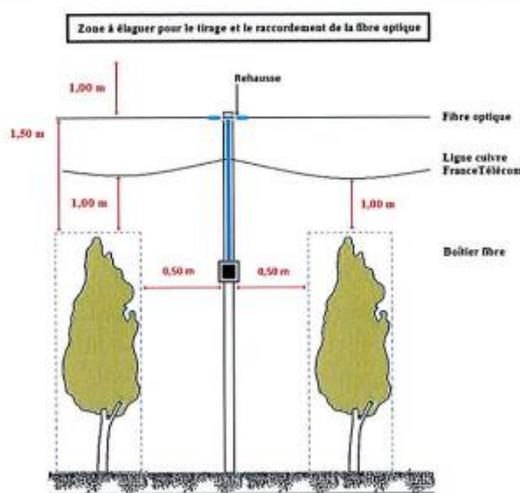
3 Rue du Moulin  
56140 Réminiac  
Téléphone : 02 97 93 22 83  
mairie.reminiac@wanadoo.fr



## COMBINER EFFICACITÉ ET RESPECT DES HAIES

Élagage ne signifie pas abattage. Il s'agit d'une opération d'entretien permettant à la fois de préserver le potentiel des haies tout en assurant le dégagement des poteaux et des lignes.

### Rappel des distances à respecter par rapport au réseau aérien :



**IMPORTANT :** Si vous avez réalisé un entretien de vos arbres en bordure de voies publiques et de réseaux aériens, nous vous remercions de nous retourner le coupon ci-dessous.



### COUPON-RÉPONSE

Nom-Prénom : .....

Adresse : .....

Vous êtes :  Propriétaire  Locataire

Élagage réalisé :  OUI  NON

Si oui, veuillez préciser la date de l'élagage : .....

Travaux réalisés par :  Le Propriétaire  Un Professionnel

**A retourner à : la Mairie de Réminiac – 3 Routes de Vannes - 56140 Réminiac ou par mail à [mairie.reminiac@wanadoo.fr](mailto:mairie.reminiac@wanadoo.fr) :**

3 Rue du Moulin  
56140 Réminiac  
Téléphone : 02 97 93 22 83  
[mairie.reminiac@wanadoo.fr](mailto:mairie.reminiac@wanadoo.fr)